

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de St-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 3 juin 2013, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M.
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Viau	M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust se joint à la session à 19h55.

Messieurs les conseillers Mario St-Pierre et Ronald Massey sont absents.

**2013-06-03-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

Madame Nathalie Isabelle demande l'ajout du sujet « Architecte – contrat pour Centre communautaire » à Résolution.

Madame Nathalie Isabelle demande l'ajout du sujet « Marais Duquette – Entente » à Résolution.

Monsieur le conseiller Réal Crête demande l'ajout du sujet «Dépôt Rapport financier du CSL» à Loisirs.

**2013-06-03-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 004-2013
6. Adoption des minutes du 6 mai 2013
7. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
  - Soumissions vidange des fosses septiques
  - Soumissions Pose d'un revêtement bitumineux 2013
  - Sauveteurs plage
  - Congrès FQM (Dépliant)
  - Tournoi de golf MRC Invitation
  - Syndicat des producteurs de lait de l'Estrie- Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre
  - Les Arts et la Ville : 17<sup>e</sup> édition des Journées de la culture
  - Tournoi de golf Lions Classique Roger Thibeault
  - Demande d'autorisation à la CPTAQ
  - Municipalité de Dixville – demande d'appui à la formation d'une coalition municipale pour un changement dans la Loi concernant les barrages
  - Demande Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
  - Assurance de la municipalité – Couverture 2013
  - Architecte – contrat pour Centre communautaire
  - Marais Duquette – Entente
10. Usine d'épuration

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M**  
**S**

no de résolution  
ou annotation

11. Aqueduc
12. États financiers mensuels au 31 mai 2013
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Dépôt des indicateurs de gestion 2012
15. Régie incendie
16. Régie des déchets solides
17. Loisirs
  - Dépôt Rapport financier du CSL
18. Famille
19. Divers
  - Date de la prochaine réunion de travail
  - Ressourcerie : Convocation à une rencontre avec les représentants de chaque municipalité, mardi 18 juin 2013 à 10h30 (9H)
20. Période de question
21. Varia
22. Levée

Adopté.

**2013-06-03-03: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**2013-06-03-04 : DÉROGATION MINEURE no. 004-2013**

La propriétaire demande une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante à cette adresse : 1252, route 141, lot 24-14p et lot 24-15 du rang 1, canton d'Hereford :

- **Échange de partie de terrain tout en conservant les droits acquis.**

*ARTICLE 4.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (R : 92, art.3) :*

**Modification aux dimensions ou à la superficie d'un lot**

[...]

*Aucun lot et terrain ne peut être modifié dans ses dimensions ou sa superficie ou dans ses dimensions et sa superficie si les dites modifications rendent le lot ou le terrain non conforme au présent règlement.*

[...]

*ARTICLE 4.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (R152, art. 16)*

[...]

***Un lot dérogatoire protégé par des droits acquis ou un terrain bénéficiant d'un privilège au lotissement tel que décrit précédemment, peut-être agrandi de façon a diminué la dérogation, s'il respecte les conditions suivantes :***

- a. L'agrandissement n'aura pas pour effet de rendre les terrains contigus dérogatoires ou davantage dérogatoire;***
- b. L'agrandissement permet de rencontrer les exigences en matière d'approvisionnement en eau potable et d'épuration des eaux usées des résidences isolées.***

[...]

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Perte de droit acquis, pour la construction.

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un nouveau règlement no 229 sur les dérogations mineures qui est entrée en vigueur le 15 janvier 2013 ;

**ATTENDU QUE** la demande était non-recevable car depuis l'adoption de ce règlement, il n'est plus possible de demander une dérogation mineure sur une disposition au règlement de zonage qui traite de droits acquis. Référence : article 3.1, alinéa 1, paragraphe 5 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

De rembourser le propriétaire puisque sa demande n'était pas recevable.

Adopté.

**2013-06-03-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 6 mai 2013 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust se joint à la session à 19h55.

**2013-06-03-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 3496 à 3550 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (128 041.20\$) et le rapport de salaires versés (mai 2013) en date du 3 juin 2013.

Adopté.

**2013-06-03-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS**

La mairesse résume sa dernière réunion de la MRC.

**2013-06-03-08: VIDANGE DES FOSSES 2013 – LAC LIPPÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a demandé une soumission pour la vidange de 6 fosses septiques d'environ 750 gallons, 1 fosse de 850 gallons, 1 fosse de 2000 gallons et 2 fosses de 3000 gallons avec du sulfate d'aluminium ;

La municipalité offrira à ses citoyens de faire vidanger leurs fosses au même moment. La soumission devait donc tenir compte qu'un nombre indéterminé de fosses à vidanger s'ajoutera. Le soumissionnaire devra facturer individuellement la vidange des fosses qui s'ajouteront au même coût que la municipalité.

N'étant pas en mesure de déterminer le nombre de gallons exacte, la soumission devait indiquer les coûts pour les 750, 850 et 1000 gallons ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par (prix à l'unité incluant les taxes) selon le nombre de gallons:

	<b>750</b>	<b>850</b>	<b>1000</b>	<b>1500</b>	<b>2000</b>	<b>3000 avec sulfate d'aluminium (disposition exclue)</b>
National Vacuum	235.00\$	245.00\$	255.00\$	310.00\$	340.00\$	497.27\$
Normand Brassard 2006	225.00\$	240.00\$	250.00\$	300.00\$	575.00\$	400.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde le contrat pour la vidange 6 fosses septiques d'environ 750

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

gallons, 1 fosse de 850 gallons, 1 fosse de 2000 gallons et 2 fosses de 3000 gallons avec du sulfate d'aluminium à Normand Brassard 2006, le plus bas soumissionnaire. La vidange se fera entre le 18 et le 31 juillet 2013 **au plus tard**.

Adopté.

**2013-06-03-09 : SOUMISSIONS DE POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR DIVERS CHEMINS**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a procédé à un appel d'offres sur invitation pour **la pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 7 mai 2013 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de quatre ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

<b>Nom soumissionnaire</b>	<b>Prix un. (par tonne)</b>	<b>Montant avec taxes</b>	<b>Conforme (O/N)</b>
Couillard Construction Ltée	130.00\$	47 829.60\$	O
Pavages Maska Inc.	142.39\$	52 388.13\$	O
Construction DJL Inc.	177.00\$	65 121.84\$	O
Sintra Inc.	146.63\$	53 948.11\$	O

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat pour la **pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charge à Couillard Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le montant de 47 829.60\$ taxes incluses.

Adopté.

**2013-06-03-10: SAUVETEURS À LA PLAGES DU LAC WALLACE**

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook a procédé à l'engagement de sauveteurs plage pour la Ville de Coaticook et la municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU QUE les sauveteurs seront attitrés à la Municipalité de St-Herménégilde de façon rotative ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de St-Herménégilde entérine l'entente avec la Ville de Coaticook concernant l'engagement de sauveteurs plage pour la Plage du lac Wallace pour l'année 2013. Les sauveteurs seront payés hebdomadairement selon les heures travaillées à la plage du lac Wallace et ce, au taux horaire établi par la Ville de Coaticook pour chacun d'eux. La surveillance de la plage sera effectuée du 22 juin jusqu'à la fête du travail et les heures d'ouverture seront : de 10h à 18h du jeudi au dimanche et exceptionnellement les 2 semaines de la construction du lundi au dimanche de 10h à 18h.

Adopté.

**2013-06-03-11: CONGRÈS 2013 DE LA FQM**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'inscrire au Congrès de la

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

FQM, la maire ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Daoust et Jean-Claude Charest. Le Congrès se déroulera les 26, 27 et 28 septembre prochains à Québec.

Adopté.

**2013-06-03-12: TOURNOI DE GOLF DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'inscrire les employés et les élus intéressés au Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook et d'en défrayer les frais. Les conjoints inscrits devront défrayer leur inscription. Le montant prévu pour cette activité sera remis à titre de don à la « Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ».

Adopté.

**2013-06-03-13: SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT DE L'ESTRIE- COALITION POUR UN MODELE AGRICOLE EQUITABLE, LA GESTION DE L'OFFRE**

La demande a été déposée.

**2013-06-03-14: LES ARTS ET LA VILLE : 17<sup>E</sup> EDITION DES JOURNEES DE LA CULTURE**

La demande a été déposée.

**2013-06-03-15: TOURNOI DE GOLF LIONS CLASSIQUE ROGER THIBEAULT**

Aucune inscription.

Monsieur le conseiller Réal Crête quitte la salle.

**2013-06-03-16: APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**

ATTENDU QUE le propriétaire du 732, route 251 (Principale), St-Herménégilde, nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande de lotissement présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande permettra de vendre toute la propriété de ferme à l'exception de l'emplacement résidentielle d'une superficie de 14 955,1 mètres carrés;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CE QUI SUIIT :**

**RECOMMANDER** à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande du propriétaire ci-haut mentionné compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

Adopté.

Monsieur le conseiller Réal Crête est de retour dans la salle.

**2013-06-03-17: FORMATION D'UNE COALITION MUNICIPALE POUR UN CHANGEMENT DE LA LOI CONCERNANT LES BARRAGES – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dixville demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'amender les lois sur les barrages qui obligent les municipalités à effectuer des travaux sur les barrages alors que les municipalités n'ont pas les capacités financières de supporter une telle dépense ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité ;

D'appuyer la demande de changement de la loi concernant les barrages de la municipalité de Dixville

De transmettre une copie conforme de la présente résolution à la municipalité de Dixville et au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Adopté.

**2013-06-03-18: PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2013-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a plus de 70 kilomètres de chemins à entretenir dont plus de 20 kilomètres sans aucune subvention gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Herménégilde possède plusieurs chemins demandant des travaux en 2013 :

- ✓ Le rechargement des chemins Ancienne route 50, Désainde et Père-Roy ;
- ✓ La remise en forme avec membrane des chemins Route 251, Ancienne route 50, Charest, Désainde et Rang 2 ;
- ✓ Le revêtement bitumineux sur les chemins Route 251, Huot, Langevin et Mailloux.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Herménégilde, sollicite un montant de 50 000.00\$ à M. Réjean Hébert, député, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ». Cette aide permettra à la municipalité de réaliser des travaux importants.

Adopté.

**2013-06-03-19 : COUVERTURES D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que suite au renouvellement d'assurance en janvier 2013, la municipalité considère qu'il y a lieu de revoir les couvertures (bâtiments et contenus) présentées ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité ;

De comparer les valeurs au rôle d'évaluation des bâtiments dont la municipalité est propriétaire versus les montants de couverture des bâtiments présentés par l'assureur afin que le conseil puisse évaluer s'il sera nécessaire de demander les services d'un évaluateur pour déterminer les bons montants de couverture ;

De remettre à jour les montants de couvertures présentées le plus tôt possible. Ceux-ci seront présentés au conseil pour approbation.

Adopté.

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

**2013-06-03-20: MANDAT À UN ARCHITECTE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil accepte l'offre de services en date du 22 mai 2013 de Jubinville et Associés Architectes pour une étude préliminaire d'un agrandissement du centre communautaire au montant d'environ 1 800\$ à 2 800\$.

Adopté.

**2013-06-03-21: ENTENTE DE LOCATION DU MARAIS DUQUETTE**

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente avec le propriétaire du Marais Duquette il y a 10 ans et que celle-ci prend fin en août 2013 ;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler l'entente ;

ATTENDU QUE le propriétaire aimerait vendre le Marais à la municipalité ;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette partie de terrain dans une zone verte exige des démarches auprès de la CPTAQ ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil accepte un renouvellement de l'entente pour une période d'un an afin de se donner le temps de faire les démarches nécessaires à la possibilité d'acquisition de cette partie de terrain ;

Que le conseil autorise la maire, Lucie Tremblay et la secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

**2013-06-03-22: USINE D'ÉPURATION**

Aucune nouvelle information.

**2013-06-03-23: AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2013-06-03-24: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 mai 2013.

**2013-06-03-25: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 7 mai 2013 au 3 juin 2013.

**2013-06-03-26: INDICATEURS DE GESTION 2012**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les Indicateurs de gestion 2012.

**2013-06-03-27: RÉGIE INCENDIE**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

Aucune nouvelle information.

**2013-06-03-28: RÉGIE DES DÉCHETS SOLIDES**

Une seule municipalité n'a pas encore remis sa résolution d'approbation du règlement d'emprunt.

**2013-06-03-29: LOISIRS**

Monsieur le conseiller Réal Crête dépose le rapport annuel du CSL. Il mentionne que l'AGA du Carrefour Loisir aura lieu le 13 juin prochain. Au niveau du Comité des Loisirs, une nouvelle personne a été nommée à titre de trésorière en remplacement d'un congé de maladie.

**2013-06-03-30: FAMILLE**

Un suivi est à faire au niveau du comité Famille et MADA.

**2013-06-03-31: DIVERS**

Date de la prochaine réunion de travail : le 25 juin 2013 à 19h30.

Ressourcerie : Convocation à une rencontre avec les représentants de chaque municipalité, mardi 18 juin 2013 à 10h30 (9H) : Inscription de Lucie, Sylvie et Nathalie.

**2013-06-03-32: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**2013-06-03-33: VARIA**

Il y aura remplacement du nom de chemin « Dubois Nord » pour « de la Grande-Ligne ».

**2013-06-03-34: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust propose la levée de l'assemblée à 21h05.

Adopté.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.